Trente-quatrième Année. — N° 123 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 3 MAI 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, **13 fr. 50.** — Six mois, **26 fr.** — Un an, **50** francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15** francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 2 MAI 1889

A PROPOS DE BOTTES

Cela se chantait jadis dans je ne sais quel vaudeville idiot :

J'entends un bruit de bottes, de bottes,
De bottes,

et toujours sans savoir pourquoi, le public, le même public qui a honni *Renée* et sifflé *Germinie*, séduit, enlevé, enthousiaste, battait des mains et trépignait. Car en France, nous aimons à rire des gendarmes presque autant qu'à nous en servir. C'est une faveur qu'ils partagent avec les pompiers et les gardes champêtres. Il suffit chez nous qu'un homme rende beaucoup de services en échange de très peu d'argent, pour que nous ricanions sur son passage; mais aussi, avec quel respect silencieux nous saluons le ventre proéminent d'un ministre ! Si j'étais philosophe, je ne voudrais pas d'autre preuve de la nécessité d'une justice posthume.

Je reviens à mes gendarmes. On s'est occupé d'eux ces jours-ci, non point, vous le supposez bien, pour améliorer leur situation, les trésoriers-payeurs généraux auraient froncé le sourcil ; ni pour changer le bicorne traditionnel, le gouvernement craindrait une révolution avec grève de gendarmes à la clef. Mais le ministre de la guerre a eu une idée aussi néfaste qu'économique, comme vous l'allez voir. Ces ministres n'ont vraiment pas de chance ; il semble qu'une fatalité mystérieuse s'acharne après eux ; et les rares fois où ils veulent faire des économies, ils commettent immanquablement des impairs.

Bref, M. de Freycinet a décidé, paraît-il, que les brigades de gendarmerie montées recevraient désormais les chevaux réformés ou hors de service. Dès qu'il y aura dans un régiment un cheval boîteux, paralytique ou fourbu, de ceux qu'on mettait jadis en disponibilité par retrait d'emploi, on le fera passer d'office à la gendarmerie. Ce seront les Invalides de la race chevaline hors d'âge. Ne me demandez pas à quoi la gendarmerie doit cette faveur : sans doute à sa qualité d'arme d'élite Il y a comme cela un tas de réformes qui sautent aux yeux des gouvernants et que le vulgaire ne comprend pas.

Cette mesure dont la seule nouvelle a démonté les gendarmes, va les démonter bien autrement au sens matériel du mot. Le cheval est assurément, après le Tonkin, dont on ne parlait pas encore du temps de M. de Buffon, la plus noble conquête que l'homme ait jamais faite ; mais encore ne faut-il pas qu'il soit boîteux ou rachitique. Sinon le gendarme gratifié de ce gênant cadeau préférera le laisser à l'écurie, devenue en son genre une succursale du Musée des Antiques, section des squelettes. Il ira porter les ordres à pied, pour flâner, si le message n'est pas pressé, et s'il l'est, il ira encore à pied pour arriver plus vite.

M. de Freycinet ne peut pas ignorer cette profonde parole d'un civil comme lui : « La cavalerie, bast ! Ce n'est après tout que l'infanterie montée ! » : il s'ensuit logiquement, j'imagine, qu'en enlevant leurs chevaux aux gendarmes on en fera des fantassins. Ce n'est pas sans doute le but qu'on se propose.

Car les gendarmes ne sont pas ce qu'un vain peuple pense : ils n'ont pas pour seule mission de courir à travers champs et bois à la poursuite des braconniers qui se sauvent comme des lapins, à leur tour ; moins encore de tirer sur des pauvres femmes, comme à Châteauvillain. Ils ont à rattraper les criminels en fuite, les forçats évadés, à faire la police des grandes routes. Ils sont chargés, en outre, et surtout de porter les ordres de mobilisation.

Le rôle du gendarme en cas de guerre ! c'est une chose qu'on semble totalement ignorer, même dans les bureaux du ministre de la guerre. Il est des plus importants.

C'est le gendarme qui va, bride abattue, chercher les hommes en congé. Et lorsque les régiments en marche tracent sur les routes poudreuses, « de grands zigzags de bayonnettes », comme chante Fragerolle, les gendarmes sont encore là, espacés tout le long de l'étape, et chargés de courir en estafettes, au premier ordre, d'un bout à l'autre de la colonne.

Les officiers d'ordonnance ont pour cela, autant que possible, des chevaux de pur sang. Il serait ridicule et dangereux de donner pour le même service Bucéphale à l'état-major et Rossinante à la gendarmerie. M. de Freycinet, qui est plein de bon vouloir, y réfléchira j'en suis certain.

Non, il ne faut pas déflorer nos gendarmes; ils ont parfois besoin d'un certain prestige. Dans les revues, dans les grandes cérémonies de parade, ils sont, avec leurs chapeaux en bataille, l'escorte superbe de nos généraux. Ne les voyez-vous pas s'en allant comme un troupeau, clopin-clopant, et semant sur le parcours leurs chevaux poussifs ! Il s'ensuivrait un ridicule qui éclabousserait l'armée, songez-y !

Et puis, il faudrait modifier la chanson immortelle de Nadaud; il se trouverait de suite quelque Paulus pour chanter :

Deux gendarmes, par un beau dimanche
Tempetaient au bord d'un sentier
L'un ramassait sa jument blanche
L'autre trainait son vieux coursier.

Je demande grâce au nom de Nadaud.

Enfin, il serait pénible pour nos braves cavaliers, si bon sous leur rude apparence, de voir leurs chevaux claquer continuellement entre leurs jambes ; je ne sais pas si le cheval est l'ami de l'homme, mais je sais bien que, hormis dans sa gamelle, le soldat adore le cheval. Il ne faut pas, Monsieur le Ministre, créer dans nos casernes transformées en infirmeries chevalines, une déloyale concurrence aux établissements spéciaux d'équarrissage. Nos gendarmes sont de vrais soldats ; ils ont droit à de vraies montures. Et si par malheur vous aviez résolu de ne plus donner à cette cavalerie que des chevaux pour la forme, je demande tout de suite des chevaux de bois.

De cette façon, on ferait du moins l'économie de l'avoine.

ENCORE LE « REFERENDUM »

Un télégramme d'Edimbourg annonce que la majorité du conseil municipal d'Edimbourg avait décidé d'offrir à M. Parnell le droit de cité dans cette ville ; mais la minorité, avec le lord-prévôt de la ville en tête, avait protesté contre cette décision.

Les libéraux ont maintenant l'intention de démontrer que la décision du conseil est conforme au vœu de la majorité des électeurs.

Ils vont organiser un *referendum* sur cette question, en demandant à chaque électeur de ratifier, sur ce point, au moyen de cartes postales, le vote de la majorité du Conseil municipal d'Edimbourg.

Quarante-deux mille électeurs prendront part à ce vote.

La doctrine récente, en somme du *referendum* populaire fait chaque jour des progrès étonnants. Hier, c'était l'Italie; aujourd'hui, c'est la France; demain ce sera l'Ecosse. Nous nous en réjouissons pour deux motifs; d'abord parce que nous croyons au bon sens au moins utilitaire des masses; ensuite parce que le *referendum* n'est la propriété d'aucun parti; qu'il peut s'accomoder à toutes les formules gouvernementales et devenir, au moment utile, un terrain d'entente.

Nous constatons par la même occasion que, jusqu'à présent, le seul pays où l'on ait formellement, officiellement, interdit le *referendum*, est précisément le seul pays qui ait un gouvernement « d'opinion ».

Cet illogisme indique suffisamment que la chose s'est passée en France.

LES PROCÈS DE M. Q. DE BEAUREPAIRE

Paris, 1er mai. — C'est aujourd'hui qu'ont été appelés, devant la neuvième Chambre correctionnelle du tribunal de première instance de la Seine les procès intentés par M. Q. de Beaurepaire, « propriétaire », à un certain nombre de journaux de Paris.

Voici l'état exact de ces poursuites :

Intransigeant. — Une poursuite contre M. Rochefort; deux poursuites contre MM. Delpierre et Rochefort et Cie.

Triboulet. — Deux poursuites contre M. Paille, président et membre du conseil d'administration; une poursuite contre M. de Bonnefond.

La *Cocarde.* — Deux poursuites contre M. Niclose, propriétaire du journal.

L'Eclair. — Une poursuite contre MM Haguenauer et Denéchau.

La *Gazette de France.* — Une poursuite contre MM. Janicot et de Godlewski.

L'Autorité. — Une poursuite contre M. Lacaze, gérant.

La *Presse.* — Une poursuite contre M. Aubry, président et membre du conseil d'administration.

Le *Gaulois.* — Une poursuite contre MM. Moine et Meyer.

M. Q. de Beaurepaire réclame 5,000 francs par procès à chacun des rédacteurs et 10,000 francs aux gérants; c'est réglé comme le tarif des petits pâtés ; le procureur général « propriétaire » sera défendu par deux avocats. Deux, ce n'est pas trop.

L'*Autorité* croit savoir que, en dehors de la question de compétence ou d'incompétence qui sera soulevée devant la neuvième chambre, l'affaire de M. de Beaurepaire sera renvoyée d'un commun accord.

L'audience

Les abords du Palais de justice sont très calmes ; sur le boulevard du Palais et devant la grande grille dorée, le poste est doublé et on a renforcé les gardes de Paris chargés d'assurer la surveillance dans les couloirs du Palais et à toutes les portes.

Ce n'est pas chose aisée que de parvenir jusqu'à la neuvième chambre, sise au premier étage, il faut présenter assignations et permis de circuler.

Le commandant Lunel veille en personne pour assurer le service d'ordre.

La salle est pleine, la consigne est des plus sévères, rien ne se fait que sur l'ordre du commandant.

Le prétoire est bondé d'avocats, de journalistes, de dessinateurs.

La 9e chambre est présidée par M. Lauth.

M. le substitut Eyrault occupe le siège du ministère public.

L'audience s'ouvre à midi et quart; on appelle successivement les journaux assignés qui sont représentés : l'*Intransigeant*, la *Presse*, l'*Autorité*, la *Gazette de France*, le *Triboulet* et le *Gaulois* respectivement représentés : l'*Intransigeant*, par Me Henri Vonoven, la *Presse* par Me Doumerc, l'*Autorité*, Me Choppin d'Arnouville, la *Gazette de France*, Me Louchet, le *Triboulet*, Me Deville et le *Gaulois*, Me Tezenas.

M. Chopin d'Arnouville représente aussi le comte de Beaurepaire-Louvagny, poursuivi comme complice de la diffamation reprochée au *Gaulois*, à la suite de l'insertion de la lettre que l'on sait.

Mes Touchard et Chalus sont chargés de soutenir la plainte.

L'affaire de l'*Eclair* est, sur la demande formulée par un des avocats au nom de M. Andrieux qui doit plaider la cause et qui se trouve actuellement au Conseil général des Basses-Alpes, remise à trois semaines.

Il en est de même pour l'affaire concernant la *Cocarde*, Me Lesenne ayant été, à la dernière heure, choisi comme défenseur par ce journal qui s'est vainement adressé auparavant à Me Duverdy.

La question d'incompétence

Aussitôt après la constatation de l'identité des prévenus et défaut ayant été donné contre MM. Rochefort et Laguerre, non comparants, Me Chopin d'Arnouville prend la parole pour développer des conclusions d'incompétence, prises au nom de ses clients et auxquelles, d'ailleurs, s'associent les autres journaux.

« C'est, dit-il, un spectacle nouveau et étrange que celui de ce procureur général qui se dépouille de sa toque et de son hermine pour demander, à son profit, une condamnation.

» Ses prédécesseurs n'avaient pas employé cette voie parce qu'ils n'en avaient pas besoin ; il s'adresse à des magistrats de son ressort pour leur demander de sévir contre des adversaires politiques.

» Si M. Q. de Beaurepaire est devenu l'agent des ministres, il n'a pas eu leur prudence ; ils ne répondent pas aux attaques dirigées contre eux.

» Le propriétaire de Passy a, au contraire, provoqué ses agresseurs et il les a convoqués à un duel devant le tribunal correctionnel.

» D'ordinaire, quand un propriétaire, un homme politique, un journaliste, se prétendent diffamés, on demande une condamnation à 1 franc de dommages-intérêts; M. Q de Beaurepaire agit encore autrement, il demande comme réparation une somme considérable dont les juges ne peuvent déterminer l'usage.

» Pourquoi, au lieu de cette action de justice, n'a-t-il pas fait la preuve de la fausseté des accusations dirigées contre lui.

» Pourquoi aussi la preuve des faits que les journaux désignent ne peuvent-ils la faire ?

» Une condamnation prononcée par le tribunal correctionnel ne prouvera rien et laissera planer, sur l'honorabilité de M. de Beaurepaire, tous les soupçons dont la presse s'est fait l'écho.

» Aussi le tribunal se déclarera incompétent, pour que le jury puisse juger à fond toute l'affaire.

» Du reste, M. de Beaurepaire n'a jamais été attaqué comme propriétaire, ni comme capitaine de francs-tireurs... oublié, ni comme journaliste condamné, ni comme littérateur ou auteur dramatique.

» C'est comme successeur de l'honorable M. Bouchez comme procureur.

» C'est du jury que relève ce genre d'affaires. »

Me Vonoven, et chacun des autres défenseurs, présentent ensuite quelques observations particulières aux journaux dont ils défendent les intérêts.

Ajoutons que M. Aubry, poursuivi comme gérant de la *Presse*, son nom figurant au bas des numéros compris dans la poursuite, soutient qu'il avait quitté la gérance depuis six mois; si son nom a continué de figurer sur les numéros du journal, c'est indûment, M. Aubry est assisté de M. Bonhoure.

M. Janicot et M. de Godlewsky de la *Gazette de France*, après avoir répondu à l'appel de leur nom, chargent Me Louchet, leur avocat, de poser des conclusions d'incompétence, conclusions dont voici les termes et que nous empruntons à la *Gazette* elle-même :

« Plaise au tribunal,

» Attendu que M. Quesnay de Beaurepaire a cité, devant le tribunal correctionnel de la Seine, M. Janicot, comme auteur principal, et M. de Godlewski ;

» Attendu que cet article intitulé « Le précurseur de Boulanger » n'est que l'appréciation d'un document publié dans le même numéro du journal sous le titre « Lettre du capitaine de Beaurepaire aux Parisiens » et signé Quesnay de Beaurepaire, ancien capitaine de volontaires ;

» Que le rédacteur de l'article n'attaque pas M. Quesnay de Beaurepaire en tant qu'homme privé, propriétaire et chevalier de la Légion d'honneur, qu'il discute seulement ses actes et ses écrits comme capitaine et procureur général;

» Que pris dans son ensemble, l'article ne sort pas des bornes d'une polémique permise par la loi et ne contient aucune injure, qu'en tous cas il ne vise pas un particulier, mais un fonctionnaire à raison de ses fonctions diverses;

» Qu'aux termes de l'article 41 de la loi du 29 juillet 1881, le tribunal correctionnel est incompétent pour connaître des délits de cette nature;

» Par ces motifs :

» Se déclare incompétent. »

M. le substitut présente ensuite ses conclusions. A la fin de l'audience, les anciens membres du Conseil d'administration de la *Presse*, ayant fait déclarer par leur avocat qu'ils n'étaient pour rien dans la polémique dirigée par ce journal contre M. Q. de Beaurepaire et qu'ils la regrettaient. Me Lortat Jacob, avoué de M. Q. de Beaurepaire, s'est désisté de la plainte portée contre eux.

L'affaire est remise à huitaine pour le prononcé du jugement sur la compétence.

LA COMMISSION D'INSTRUCTION

Séance du mercredi 1er mai

Paris, 1er mai. — Les commissaires instructeurs ne se sont pas réunis ce matin.

Dans l'après-midi ils ont tenu une courte séance pour conférer avec M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

Paris, 1er mai. — M. Dreyfus, directeur de la *Nation*, a reçu la lettre suivante de M. Merlin, président de la Haute-Cour de justice :

« Monsieur le député,

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous présenter devant la Commission d'instruction et d'accusation de la Haute Cour de justice, au palais du Luxembourg, salle Jeanne Hachette, le jeudi 2 mai, à dix heures du matin.

» Veuillez agréer, etc. »

M. Dreyfus dit ce soir dans son journal :

« Oui, j'ai dit que tout était préférable à l'élection de M. Jules Ferry, comme président de la République; j'étais de l'avis de ces milliers de citoyens inconnus qui, sur la place de la Concorde, ne se gênaient pas pour parler tout haut de barricades.

» Cela, je l'ai dit pendant la nuit historique, je l'ai dit dans la salle des gardes du palais Bourbon, devant mes collègues de la Seine, devant la délégation du Conseil municipal de Paris; je l'ai écrit, depuis, à maintes reprises, et je n'ai pas changé d'avis.

» Seulement, il faut qu'on nous dise si c'est le procès du général Boulanger qu'on instruit, ou la revanche de M. Ferry qu'on prépare. »

UN BANQUET ROYALISTE A PARIS

UN DISCOURS DE M. FERDINAND DUVAL

Paris, 1er mai. — Ce soir a eu lieu, à l'occasion de la Saint-Philippe, à la salle Wagram, un banquet royaliste sous la présidence de M. Ferdinand Duval.

Dès sept heures, toutes les places sont occupées. On a même dû placer des tables dans les galeries supérieures.

Dans cette assistance de plus de quinze cents personnes, nous remarquons beaucoup d'industriels et de négociants.

Aux côtés de M. F. Duval prennent place MM. Lambert de Sainte-Croix, le marquis de Fiers, le marquis de Beauvoir, le comte de Chevilly, Denis Cochin, Maurice de Nouvillère, le duc Decaze, Georges Berry, Conrad de Witt, Galla, Froment, Meurisse, le comte d'Haussonville, Dufeuille, le marquis de Bouille, Aubry, Vitet, le marquis de Nadaillac, le marquis d'Harcourt, Lerolle, conseiller municipal, Louis d'Estampe, etc.

Derrière l'estrade se trouve, dans une touffe de feuillage vert, le buste du comte de Paris.

Aux colonnes de la salle ont été placés des faisceaux de drapeaux et des cartouches aux armes de la ville de Paris.

M. F. Duval ouvre le banquet en mentionnant les lettres et télégrammes de divers comités royalistes, notamment du Lot-et-Garonne, puis il prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Nous sommes réunis pour fêter la Saint-Philippe.

» Royalistes, nous allons boire au représentant du principe monarchique, au prince que la Providence tient en réserve pour rendre à ce pays tout ce qui lui fait défaut aujourd'hui : l'apaisement dans les esprits, la stabilité dans les institutions, la prospérité dans le travail, la bonne renommée au-dehors, et la liberté (Applaudissements) et non pas seulement, comme aujourd'hui, la liberté pour les assemblées politiques, pour les journaux, pour les associations, pour tous ceux qui peuvent se faire respecter ou se faire craindre mais la liberté pleine et entière dans tous les actes de la vie, pour les plus petits et les plus humbles d'entre les citoyens (Applaudissements.)

» C'est là ce que veut la France ; elle veut surtout l'apaisement, la fin des compétitions des partis et des luttes stériles, l'union de tous les citoyens ralliés autour d'un pouvoir fort et respecté ; elle veut la paix sociale, il la lui faut pour que la confiance renaisse, pour que les affaires reprennent, pour que le travail fasse vivre l'ouvrier ; il la lui faut surtout pour qu'elle se sente en pleine possession d'elle-même et en sécurité devant l'étranger (Applaudissements.)

» Ce problème, croyez-vous que la République puisse le réaliser ? (Plusieurs voix : Jamais !)

» En ce moment elle invite le monde entier à venir admirer les merveilles de l'Exposition universelle, et le spectacle qu'elle lui offre, c'est un procès politique intenté et poursuivi en dehors de toutes les règles du droit commun. (Très bien! très bien!)

» Le commerce, l'industrie, le travail demandaient, à la politique, une trêve de quelques semaines. Les républicains n'ont pu la leur accorder; ils n'ont pu se résoudre à laisser sommeiller, pendant un temps si court, les passions qui les animent.

» Comment en serait-il autrement, messieurs, lorsque les dépositaires du pouvoir ne se sentent pas soutenus par l'opinion publique, et ne sont plus assurés d'avoir la majorité dans le corps électoral. (Applaudissements.)

» Lorsque la magistrature qu'ils ont choisie, et qu'ils ont même épurée leur fait perdre leurs procès, (Vifs applaudissements) lorsqu'ils sont abandonnés par leurs procureurs généraux (Rires, double salve d'applaudissements) ils ne peuvent pas se faire d'illusion sur le sort qui les attend ; ils voient leur chute inévitable et prochaine, et, pour essayer de la retarder, ils ont recours à la violence.

» C'est la voie dans laquelle les républicains sont entrés ; ils y sont entrés en votant la loi d'exil; ce ne fut pas la seule, mais ce fut la plus éclatante violation du droit.

» Un des hommes qui s'y sont associés, vient, à son tour, d'être mis hors la loi ; pour l'atteindre, on n'a pas hésité à enrichir d'un chapitre nouveau, le code d'instruction criminelle.

» On a fait revivre les juridictions d'exception dans l'espoir de trouver des juges plus préoccupés des nécessités de la politique que des intérêts de la justice. (Applaudissements.)

» Et cela, messieurs, à l'heure où la République célèbre le centenaire de 1789.

» En 1789, une révolution s'est faite pour conserver le grand principe que nul ne serait soustrait à ses juges naturels et que tous les procès criminels, sans exception, seraient déférés au jury. (Applaudissements)

» Il est vrai qu'elle avait également proclamé la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté, pour les familles, d'élever leurs enfants comme il leur plait.

» Vous savez ce qu'on a fait de toutes ces libertés.

» Pour célébrer dignement l'anniversaire de la Révolution française, les républicains ont supprimé toutes les garanties qu'elle avait promises. (Applaudissements.)

» Je ne sais ce que fera la Haute-Cour, elle ne m'a pas dit son secret; mais, quelle que soit l'issue du procès, elle a créé un précédent pour toutes les violences qu'on voudra se permettre, et désormais la politique est la maîtresse de la liberté et de l'honneur des citoyens. (Applaudissements).

» Mais n'allez pas vous figurer, au moins, que parce que le Sénat se substitue à la cour d'assises, les tribunaux ordinaires soient inoccupés, ils ont fort à faire à juger tous les procès en diffamation que les républicains se font les uns les autres. (Rires et applaudissements.)

» Croyez vous que les passions soient près de s'apaiser, lorsque les différents groupes qui composent le parti dominant correspondent entre eux par ministère d'huissier, et se donnent rendez-vous sur les bancs de la police correctionnelle. (Applaudissements.)

» Voilà où en est venu le régime politique qui se vantait d'être le gouvernement qui nous divise le moins (Applaudissements).

» La République peut se transformer, elle peut changer d'étiquette et passer en d'autres mains ; elle n'a plus à nous offrir qu'un avenir de discordes et de violences.

» C'est en dehors d'elle qu'il faut chercher la pacification sociale, et c'est pour cela que va s'imposer la revision de la Constitution.

» Eh bien, Messieurs, il faut le dire, et le dire hautement, de tous les gouvernements entre lesquels le pays devra faire son choix, c'est la monarchie seule qui peut être le modérateur et l'arbitre des partis (Cris répétés de : Vive le roi ! double salve d'applaudissements), parce que la monarchie, seule de notre temps, n'est pas mêlée aux luttes des partis, et n'a pas d'injures à venger, et que, n'ayant pas non plus de responsabilités dans les évènements qui ont amené nos revers et nos malheurs, elle peut seule, dans sa politique étrangère, ne s'inspirer que des grands intérêts de la patrie. (Vifs applaudissements.)

» Je sais, Messieurs, qu'il est de mode de parler dédaigneusement de la Monarchie constitutionnelle et, dans un discours récent, on demandait, avec une ignorance affectée, ce qu'elle a fait.

» Il est facile de répondre.

» Au commencement de ce siècle, notre pays a traversé des épreuves aussi douloureuses que celles dont nous avons été les témoins; il demanda à la monarchie de relever ses ruines, et de lui rendre sa grandeur et, dès le lendemain, il retrouvait des alliés; il reprenait sa place parmi les grandes puissances, et, dans les conseils de l'Europe, où on l'avait assigné à comparaître en vaincu, ses représentants ont pris une attitude si fière qu'un souverain étranger s'écriait avec dépit : « Le ministre de Louis XVIII parle comme s'il était l'ambassadeur de Louis XIV ! » (Applaudissements redoublés).

» Je n'ai pas entendu dire, Messieurs, que notre diplomatie ait encouru aujourd'hui les mêmes reproches (Rires), et, si nous recherchons ce qu'était devenue la France vingt ans après Waterloo, nous la voyons forte, puissante, respectée, enrichie, relevant et anoblissant sa prospérité matérielle par un grand développement intellectuel, et, pour accomplir cette œuvre, qu'avait fait la monarchie ?

Une seule chose, Messieurs, elle avait constitué un gouvernement honnête au milieu d'une nation libre. (Salve d'applaudissements.)

» Ce qu'elle a fait dans le passé, elle peut le faire encore, n'est-ce pas ?

» Le trait saillant de notre histoire nationale c'est que le principe monarchique, lorsque la France s'est adressée à lui dans les crises qui mettaient en doute son existence, lui a toujours fourni le chef le plus capable de la sauver.

» C'est ainsi qu'il y a 300 ans, il lui donnait Henri IX.

» C'est ainsi qu'il nous offre aujourd'hui le comte de Paris. (Vive le comte de Paris ! Vive le Roi ! Applaudissements.)

» Messieurs, nous vivons à une époque où les croyances s'affaiblissent, où les liens sociaux se relâchent, où la loi devenue la complice des passions et des faiblesses humaines, a fait du mariage une aventure sans grandeur, sans morale et sans durée.

» N'est-ce rien que de trouver chez le futur chef de l'Etat l'exemple des mœurs graves et pures, de la vie irréprochable, de la fidélité à la foi jurée et du respect du foyer domestique.

» Dans quelques semaines, au moment où finira le mois dans lequel nous entrons, M. le Comte de Paris célébrera ses noces d'argent.

» Parmi ceux qui m'entourent, il en est qui ont vu bénir dans la petite église de Kensington cette union qui, pendant vingt-cinq années, n'a pas été traversée par un seul nuage, et, en allant le saluer, ils vont voir autour de lui, réunie toute entière, la famille que Dieu lui a donnée, pour être tout à la fois la consolation et la dignité de l'exil.

» Nous vivons, pour notre malheur, dans un temps où la France porte toujours saignante la blessure de 1870, où, pour la nécessité de sa défense, elle doit toujours avoir la main sur son épée.

» Pour ceux qui n'ont jamais perdu l'espérance, n'est-ce rien, Messieurs, que de voir, à côté du chef de leur maison, des princes soldats dont le nom rappelle à l'armée non seulement la vaillance héroïque, les services rendus au pays, les grands commandements dignement exercés, mais aussi l'honneur sans tache, le respect de l'épaulette, la fidélité à la famille militaire, la soumission à *ses lois*, vertus faciles à pratiquer pour les âmes vraiment grandes, car, sous le drapeau, Messieurs, l'obéissance est la forme la plus élevée du patriotisme.

» Et enfin nous vivons dans une société démocratique.

» Pour aspirer à la gouverner, il faut savoir examiner les problèmes sociaux qui intéressent son existence ; l'étude des questions du travail fait aujourd'hui partie du programme de tous les gouvernements européens, mais, il y a 25 ans, les hommes la reléguaient volontiers dans le domaine de l'utopie.

« Le comte de Paris a cru, au contraire, qu'elle devait faire partie de l'éducation d'un prince, il revenait d'Amérique après avoir pris part à cette grande guerre qui eut pour résultat l'abolition de l'esclavage, et qui fit tomber les fers de quatre millions d'êtres humains.

» Il était en Angleterre ; il fallait employer les heures longues et lourdes de l'exil ; il ne voulut demander de distraction qu'au travail; tous les châteaux étaient ouverts devant lui ; il était l'hôte bien venu dans toutes les fêtes ; il aime mieux descendre dans les ateliers. (Salve d'applaudissements.)

» Il interroge les ouvriers sur leur travail, sur

BOURSE DE PARIS

du jeudi 2 mai

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
87 70	3 0/0	87 80	87 05	87 72 1/2
106 30	4 1/2 1883	105 65	106 15	105 60
97 35	Italien 5 0/0	97 60	97 45	97 86
16 875	Turc 4 0/0	17 35	16 70	17 57
473 125	Egypte 6 0/0	474 37	466 25	475 31
71 5/32	Extérieure 4 0/0	77 1/8	76 3/4	77 3/8
88 1/8	Hongrois 4 0/0	88 3/16	88 3/16	88 3/16
68 .I.	3 0/0 Portugais	68 3/16	68 1/8	68 1/8
98 1/2	Consolidés anglais	.. ..	. .I. .	93 1/2
96 .I.	Russe 1880	95 7/8	95 11/16	96 1/2
93 .I.	Russe 1889	83 ..	93 .I.	93 1/8
	Sociétés de Crédit			
4110 ..	Banque de France	.. . ..	4170 ..	4110 ..
536 25	Banque d'Escompte	.. ..	535 ..	536 ..
765 .	B. Paris et d. Pays-Bas	... .	771 ..	768 ..
1332 50	Crédit Foncier	1335 .	1336 ..	1327 ..
431 25	Crédit Mobilier	....	427 .	435 ..
697 50	Crédit Lyonnais	. . .	692 .	695 ..
554 06	Banque Ottomane	553 ..	557 50	558 12
	Chemins de fer			
1820 .	Nord ... act.	.... ..	1800 ..	1825 ..
... ..	Paris-Lyon-Médit. »	.... ..	1490 ..	1412 ..
... ..	Orléans »	.... ..	1380 ..	1377 ..
... ..	Autrichiens	520 ..	523 ..	530 .
243 75	Lombards	...	245 .	242 ..
413 75	Nord Espagne	... .	407 .	410 .
306 25	Saragosse	... .	306 .	305 ..
	Valeurs diverses			
1335 ..	Gaz Parisien	.. .. .	1335 .	1368 ..
10 .	Métaux	.. ..	.. ..	10 .
56 25	Panama	.. ..	57 ..	55 75
2420 ..	Suez	2440 ..	2365 ..	2450 ..
	Mines			
276 875	Rio-Tinto	277 50	278 25	263 75
92 50	Tharsis	93 12	97 75	93 75
... ..	de Beers	... .	... .	407 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 2 Mai 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 45 .I.	3 0/0	87 40 .I.
89 65 .I.	3 0/0 amortissable	89 50 .I.
105 25 .I.	4 1/2 0/0 1883	105 30 .I.

BOURSE DE LILLE

du jeudi 2 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	... ..	106 .
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	... .	115 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	... .	509 50
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	... ..	507 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	. . .	406 ..
Lille 1887	... ..	376 25
Armentières 1886	... ..	472 50
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	41 ..
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	... ..	106 25
Département du Nord	105 50	106 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	570 ..
— — act. nouv.	... ..	1080 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... .	500 ..
Caisse d'Esc. E. Themassin et Ce, act. anc.	... ..	150 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	310 ..	380 ..
Caisse Platel et Ce	... ..	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	416 25
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	... ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	1360 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	. . .	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a.us. Grassin), 500, t.p.	... ..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3400 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	... ..	500 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ...	9099 ..
Anzin 100e de denier	.. . ...	8625 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	. .. ..	1305 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	12500	12525 ..
Bully-Grenay le 6e	1430	1420 ..
Carvin	... ...	1062 50
Courcelles-lez-Lens	... ...	150 ..
Courrières	... ...	32200 ..
Campagnac	... ...	230 ..
Douchy	... ...	2365 ..
Douaisienne (act libérée 500 fr.)	. . ..	225 ..
Dourges	... ...	6000 ..
Escarpelle (Nord)	... ...	3675 ..
Epinac	... ...	155 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ...	520 ..
Lens	... ...	21200 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	... ...	47 75
Liévin	... ...	5100 ..
Lys supérieure	... ...	.... .
Meurchin	... ...	2500 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ...	15750 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	... ...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.. ..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ...	60 ..
Vicoigne et Nœux	... ...	18150 ..

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Situation hebdomadaire du 25 Avril

ACTIF

Encaisse de la Banque		2.249.143.969 55
Effets échus hier à recevoir		78.217 84
Portefeuille de Paris: Commerce		551.036.699 18
Portefeuille des succursales : Effets sur place		391.921.518 ..
Avances sur lingots et monnaies		8 529.000 ..
— succursales		123.000 ..
Avances sur titres		121.419.615 63
— — succursales		134 617.335 ..
Avances à l'Etat		140.000.000 ..
Rentes de la réserve :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques des départements	(b)	2.980.750 14
Rentes disponibles		99 626.799 40
Rentes immobilisées	(c)	100.000.000 ..
Hôtel et mobilier de la Banque	(d)	4.000.000 ..
Immeubles des succursales		9.470.019 ..
Dépenses d'administration		2.839 650 61
Emploi de la réserve spéciale	(e)	9.907.444 16
Monnaies italiennes en dépôt		....
Divers		84.131 687 07
		3.899.905.735 64

PASSIF

Capital de la Banque		182.500.000 ..
Bénéfice en addition au capital		8.002.313 54
Réserves immobilières :		
Loi du 17 mai 1834	(a)	10.000.000 ..
Ex-banques départementales	(b)	2.980.750 14
Loi du 9 juin 1857	(c)	9.125.000 ..
Réserves immobilières	(d)	4.000.000 ..
Réserve spéciale	(e)	9.907.444 16
Billets au porteur en circulation		2.869.163.705 ..
Arrérages de valeurs transférées ou déposées		13.268.354 63
Billets à ordre et récépissés		52.420.544 75
Comptes-courants du Trésor		115.471.482 19
Comptes-courants de Paris		446.686.186 93
— — des succursales		66.510.838 ..
Dividendes à payer		1.902.863 75
Effets non disponibles		....
Escomptes et intérêts divers		10.755.772 10
Réescompte du dernier semestre		2.088.377 89
Divers		55 242.102 51
		3.899.905.735 64

Décomposition de l'encaisse au 25 Avril

Or	1.012.381 409 57
Argent	1.236.756.559 98
	2.249.143 969 55

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION	
Comptes courants du Trésor	8.500.000
Circulation des billets	10.000.000
Encaisse métallique	4.500.000
DIMINUTION	
Portefeuille	9.000.000
Avances sur titres	1.000.000
Comptes-courants particuliers	27.000.000
Or	00.000.000
Argent	0.000.000
Bénéfices de la semaine	489.211

DERNIÈRE HEURE

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Au Conseil des ministres. — Les états-majors en Indo-Chine. — Les décorations dans l'armée.

Paris, 2 mai. — Le Conseil des ministres a approuvé les budgets votés cette année, par les conseils supérieurs de l'Indo-Chine. Ils se sont entretenus des états-majors en Indo-Chine et ont opéré quelques suppressions d'emplois.

M. de Freycinet a communiqué la liste des décorations de l'armée. M. Forgemol est promu grand'croix, les généraux Ségretain, Vincendon, Brécourt, Colomen, Mathieu, Munier, Boquet, contrôleur et le général Audemard d'Alençon sont promus grands-officiers.

La liste comprend, en outre, 38 commandeurs, tous officiers et de nombreuses nominations de chevaliers, cinq généraux de brigade qui ne sont encore que chevaliers sont promus officiers.

10 croix d'officiers et 40 de chevaliers sont accordées à l'armée territoriale.

M. Yves Guyot a fait savoir que la Compagnie de l'Ouest l'a informé qu'à l'occasion de la fête du 5 mai, dix-huit trains supplémentaires circuleront dans chaque sens sur la ligne de Versailles, rive droite entre midi et minuit.

Le 5 mai

Paris, 2 mai. — M. Carnot fera le 5 mai la route de Paris à Versailles dans une voiture attelée de chevaux de poste; il n'y aura qu'un relai au pont de Sèvres.

C'est seulement en arrivant à Versailles que M. Carnot prendra place dans sa voiture attelée à la Daumont qui l'attendra à l'entrée de la ville.

Les obsèques de M. H. Rochefort

Paris, 2 mai. — M. Henri Rochefort n'a encore fait parvenir au gouvernement aucune demande de sauf-conduit.

Bruxelles, 2 mai. — La colonie française a décidé d'envoyer une couronne aux obsèques du fils aîné de M. Rochefort.

L'affaire du caporal Géomey

Paris, 2 mai. — La chambre correctionnelle de la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi du caporal Géomay. Son avocat, Me Robert, doit voir sous peu le président de la République pour solliciter de lui une mesure de clémence.

L'enquête sur les établissements de crédit

Rome, 2 mai. — Le roi a signé hier le décret d'enquête sur les établissements de crédit présentée par le ministère Miceli. On s'attend à de gros scandales, notamment en ce qui touche la banque de Naples.

L'anniversaire de la révolution en Italie

Rome, 2 mai. — Quatorze sociétés démocratiques de Catane, plus vingt sociétés de Rome ont décidé de célébrer l'anniversaire de la Révolution, chacune d'elle organise pour dimanche une conférence, afin de célébrer les bienfaits de la Révolution française.

Le congrès catholique d'Autriche

Vienne, 2 mai. — Le congrès catholique a décidé la création d'un comité de secours pour venir en aide aux religieuses d'Italie dont la situation est devenue précaire à la suite de la suppression des couvents.

Le nouveau gouverneur-général de l'Indo-Chine

Paris, 2 mai. — Le conseil des ministres ne s'est pas occupé de désigner le successeur de M. Richaud, gouverneur-général de l'Indo-Chine, dont le rappel est décidé en principe. Cette question fera l'objet d'une prochaine délibération des ministres.

M. Dreyfus devant la Commission d'instruction

Paris, 2 mai.— M. Camille Dreyfus fait dans la *Nation* le récit suivant de sa comparution devant les Neuf qui n'étaient que trois : M. Merlin, président, Demôle et un troisième dont le nom m'échappe (je le regrette).

A mon entrée les trois commissaires se lèvent ; le président me fait signe de m'asseoir en face de lui à côté d'une quatrième personne faisant fonctions de greffier.

— Vos nom et prénoms ?
— Camille Dreyfus.
— Votre âge ?
— 38 ans,
— Votre domicile ?
— 195, rue de l'Université.
— Votre profession, député n'est-ce pas ?
— Pardon, M. le Président, publiciste. Député est une qualité, ce n'est pas une profession.
— C'est juste, disons : Député-publiciste.
— Jurez de dire toute la vérité, rien que la vérité ?
— Je me refuse à prêter serment.

Cette déclaration jette dans la stupéfaction président et commissaires.

— Remarquez, me dit le président, que nous ne vous avons pas fait assigner, nous vous avons écrit et dit de venir. Tenez compte du procédé.

— Mais je ne vois pourquoi mon procédé peut blesser la Commission, c'est chez moi une doctrine. J'ai une fois déjà devant le tribunal correctionnel de la Seine pris la même attitude et je pense devoir la converser aujourd'hui. Si M. le président me demandait l'engagement d'honneur de dire la vérité, je ne serais pas gêné par le même scrupule.

Sur cette déclaration, le greffier fait observer qu'on a entendu des personnes à titre de renseignement.

Le président fait un geste de refus.

Les deux commissaires-assesseurs insistent pour qu'on se contente de mon engagement d'honneur, de ne dire que la vérité, mais le président qui semble coucher avec le code d'instruction criminelle se refuse obstinément à entrer dans cette voie.

Je me retire alors avec le même cérémonial et après avoir signé le procès-verbal.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

2 mai.

ROUBAIX-TOURCOING. — Le marché est calme. Pour le type 1, les premiers mois restent inchangés, les autres subissent presque tous 2 c. 1/2 de baisse; pour le type 2, les premiers éprouvent 2 c. 1/2 de baisse.

On a traité dans la journée, 85,000 kil. dont voici le détail :

Contrat 1 : sur mai 5,000 k. à 5,85; sur août 5,000 à 5,90; sur septembre 15,000 à 5,87 1/2; sur octobre 25,000 à 5,90; sur novembre 20,000 à 5,90. Soit au total : 70,000 k.

Contrat 2 : Sur mai 5,000 k. à 5,70; sur août 10,000 à 5,65. Total 15,000 k.

ANVERS. — Le marché de ce jour est calme. Il y a 2 c. 1/2 de baisse sur les peignés allemands contrat B pour les trois premiers mois.

On a traité : peignés allemands contrat B: 10,000 k. sur mai, 15,000 k. sur juillet, 15,000 k. sur septembre et 5,000 k. sur décembre.

LE HAVRE — Le marché est calme. La côte ne varie presque pas, on signale cependant une moyenne de 1 fr. de hausse sur les derniers mois.

Il a été traité : 25 b. sur septembre à 172 fr. 50 sur octobre à 172 fr. 50.

R.F.